

DECLARER EN LIGNE, QU'EST-CE QUE J'Y GAGNE ?

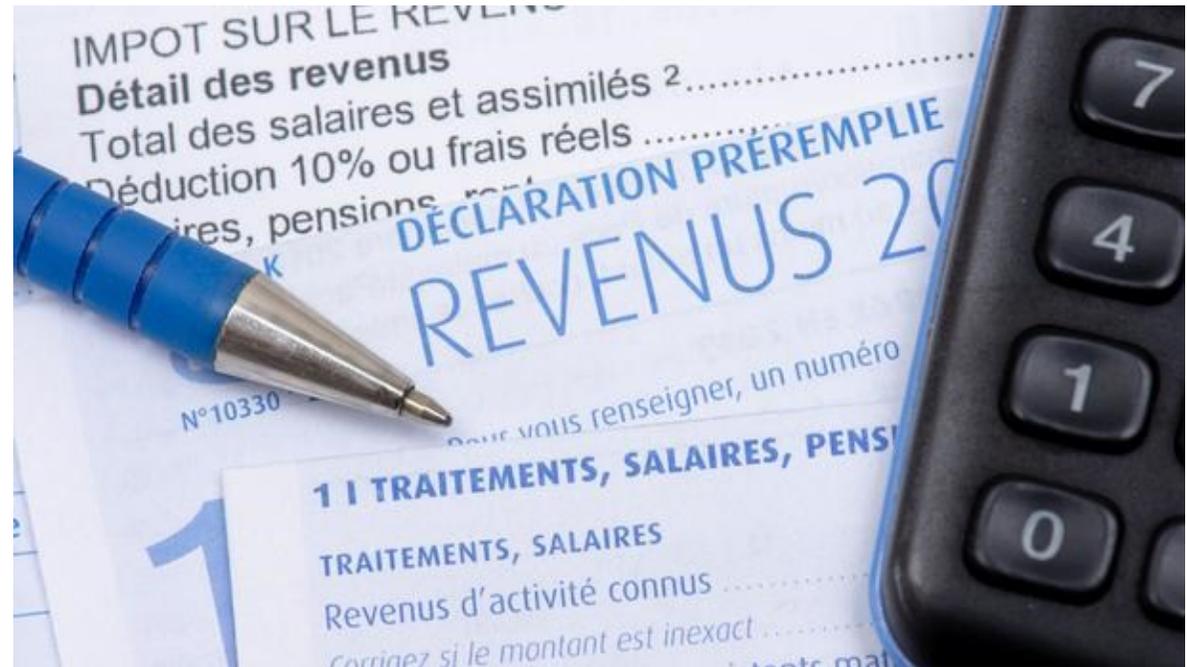
↳ C'est pratique :

Les cases sont préremplies et en quelques clics et c'est déjà fini !

↳ C'est rassurant :

Dès que vous avez terminé, vous recevez un courriel de confirmation et vous disposez d'un accusé de réception ce qui certifie que vous avez bien déclaré.

Mais comment faire si je ne dispose pas de matériel informatique ou si je suis novice en informatique ?



Votre CCAS vous propose un accompagnement pour vous guider à remplir votre déclaration en ligne. Pour cela, il vous suffira de vous munir de vos documents relatifs à votre déclaration. Prenez rendez-vous au 01.85.46.11.28.

Mais Attention : si vous n'êtes pas certain de ce que vous devez déclarer, rapprochez-vous de votre Centre des Impôts. **En aucun cas, ce service qui vous est proposé se substitue aux services des impôts.**

Centre des Finances Publiques d'Etampes ==> 01 69 92 65 00



https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/minisite/declaration/declaration_automatique.html?2

CCAS DE LARDY / Espace Simone Veil-35 rue de Verdun / 91510 LARDY